

Sur la correspondance apocryphe de Sénèque et de Saint-Paul

In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 11 fasc. 1-2, 1932. pp. 5-23.

Citer ce document / Cite this document :

Liénard Edmond. Sur la correspondance apocryphe de Sénèque et de Saint-Paul. In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 11 fasc. 1-2, 1932. pp. 5-23.

doi : 10.3406/rbph.1932.1360

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_1932_num_11_1_1360

SUR LA CORRESPONDANCE APOCRYPHE DE SÉNÈQUE ET DE SAINT-PAUL

On a déjà beaucoup discuté sur ces quatorze petites lettres, sans valeur littéraire. On a voulu les placer à des époques très différentes et c'est cette question que nous voudrions traiter à nouveau ici.

Nous allons essayer de prouver pourquoi il faut dater ces lettres de l'époque de Saint-Jérôme. Puis nous tenterons de réfuter ceux qui voient dans ce recueil, une composition médiévale, du neuvième siècle environ. Pour montrer que la falsification qui est entre nos mains est bien contemporaine du *De Viris Illustribus*, nous sommes forcés de reprendre d'abord les arguments du principal défenseur de cette thèse, CH. AUBERTIN, arguments qui n'ont du reste pas perdu leur valeur. Voici les raisons qu'il allègue en faveur du quatrième siècle (1).

« D'abord pourquoi Saint-Jérôme et Saint-Augustin seuls en ont-ils fait mention? Evidemment parce que c'était une publication récente ou contemporaine qui jouissait de quelque crédit parmi les fidèles. Pourquoi en effet, les autres Pères, si elle avait existé de leur temps, n'en auraient-ils pas parlé? Ils avaient, pour le faire, les mêmes motifs que Saint-Jérôme et Saint-Augustin. Pourquoi Lactance, par exemple, qui admire Sénèque et montre en mille endroits la conformité de ses maximes avec l'Évangile, n'a-t-il rien dit de ce document curieux? On peut supposer qu'il le méprisait, mais en ce cas, il pouvait en parler avec dédain ou indifférence. Publié du vivant de Lactance, il eût excité la curiosité publique comme il le fit

(1) Ch. AUBERTIN, *Sénèque et Saint-Paul*, Paris, 1859, pp. 421-422.

plus tard, et ce Père eût été naturellement amené à en dire quelque chose. Vraisemblablement, il n'existait pas alors. Une seconde preuve : Constantin, dans son discours à l'assemblée des fidèles, dit que Cicéron et Virgile, éclairés par les prédictions de la sibylle Erythrée, ont cru secrètement à la divinité du Christ. Eût-il omis le nom de Sénèque, si, à cette époque, la tradition relative à ce philosophe eût existé, si ces prétendues lettres de Saint-Paul avaient couru dans les mains des fidèles ? Nous croyons donc que ces lettres ont été composées à Rome, sous le règne de Constance et vers le temps où Saint-Jérôme, né en 331, fréquentait les écoles de cette ville. Sans doute aussi c'est à Rome que Saint-Augustin en entendit parler lorsqu'il y vint enseigner la rhétorique à une jeunesse bruyante et indocile. Peut-être l'auteur de ces lettres apocryphes est-il quelqu'un des maîtres chrétiens de cette époque ou un rhéteur récemment converti comme Victorinus ou simplement un écolier, un compagnon obscur de Saint-Jérôme, dont le nom est resté secret et ne méritait pas la publicité. Telle est selon nous, la date précise et l'origine de cette correspondance. »

A part une légère rectification que nous ferons en son temps quant à la date précise et à l'auteur du recueil, nous nous rallions entièrement à la théorie exposée par Aubertin, théorie qui n'a pas encore été réfutée.

Il faut d'ailleurs constater qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne de remonter, pour dater la correspondance aussi bien que pour localiser dans le temps la naissance de la légende, au delà du quatrième siècle. Cela est incontestable et nous avons eu l'occasion de faire remarquer que Lactance ignore tout de la prétendue conversion de Sénèque et — à plus forte raison — en est-il de même avant lui.

C'est donc entre la mort de Lactance et 392, année où paraît le *De Viris Illustribus* de Saint-Jérôme que doit se placer l'apparition d'une correspondance apocryphe de Sénèque et de Saint-Paul, — que ce soit celle que nous possédons ou non.

Il est du reste possible de montrer historiquement pourquoi la légende et les lettres sont nées en somme si tardivement. Durant le premier siècle de l'ère chrétienne, la majorité des chrétiens connaissaient trop bien — pour y avoir été mêlés — la vie de l'Eglise romaine ; ils avaient reçu de leurs pères ou grands-pères des détails abondants et circonstanciés sur le développement et la propagation de la foi chrétienne à Rome ; et il ne pouvait dès lors être question de convertir au chris-

tianisme un personnage aussi connu que Sénèque, sans voir s'élever aussitôt un concert de protestations et de dénégations de la part de gens bien renseignés et capables de montrer l'absurdité d'une telle prétention. Et — empruntons ceci encore à Aubertin (1), qui a fort bien exposé cette question — « durant le deuxième et le troisième siècle, le peu de faveur que le christianisme obtint dans l'aristocratie romaine, parmi les savants et les lettrés, éloigna les esprits de ce contre-sens. Ce ne sont ni les chrétiens des catacombes ni les martyrs qui ont inventé cette explication erronée ; ils voyaient trop clairement les obstacles de toute sorte qui s'opposaient au triomphe de leur foi, et la dure réalité leur apprenait que les conversions ne s'opèrent pas facilement au sein des richesses, des honneurs et du pouvoir, sous les yeux d'un Néron ou d'un Domitien. En effet, aucun des anciens interprètes de cette Epître (aux Philippiens) ne mentionne le nom de Sénèque. Mais au quatrième siècle, l'erreur était possible et l'illusion facile. Dès le règne de Dioclétien et de Constance-Chlore, on avait vu des officiers du palais et des courtisans impériaux embrasser en secret ou au grand jour, le christianisme. Une erreur commune à la plupart des auteurs d'écrits apocryphes ce fut de transporter au premier siècle, les mœurs et les opinions du quatrième siècle, de peindre le règne de Néron avec des couleurs qui convenaient au règne de Constantin et de supposer dès le commencement de l'Eglise, des événements qui n'avaient été possibles que bien longtemps après. Témoins des accroissements de la religion nouvelle, les contemporains avaient oublié l'obscurité mystérieuse des origines ».

Ajoutons que si au quatrième siècle, une correspondance, apocryphe de Sénèque et de Saint-Paul vit le jour à Rome, c'est dans un milieu un peu spécial de lettrés, amateurs d'apocryphes ou de découvertes philologiques sensationnelles (2),

(1) Cf. CH. AUBERTIN, *Sénèque et Saint-Paul*, p. 422.

(2) Cf. Symmaque, *Ep.*, IV, 26 qui mentionne une correspondance de Jugurtha et de Scipion. Retenons en le goût des lettrés pour les correspondances que des personnalités très en vue auraient pu échanger. On m'objectera que Symmaque est un païen, mais à cette époque, dans

plutôt que dans un cercle de défenseurs acharnés du christianisme.

Ceux-ci n'auraient pas employé pour soutenir une thèse semblable, des arguments aussi pauvres et une méthode aussi peu persuasive que ce que nous offrent les quatorze lettres. Dans ce milieu lettré et au quatrième siècle, cette croyance à la conversion de Sénèque et à ses relations d'amitié avec Saint-Paul *devait* se traduire par une correspondance. C'est toujours le meilleur argument quand on veut prouver que deux personnages morts depuis longtemps se sont connus ; et ensuite, Sénèque n'avait-il pas brillé d'un éclat particulier dans le genre épistolaire et le principal titre de gloire littéraire de Saint-Paul n'était-il pas ses Epîtres canonisées par l'Eglise ? Et ce n'est pas tout. Au quatrième siècle, le genre à la mode est, par excellence, le genre épistolaire.

Il est donc à présent bien établi que si le quatrième siècle était favorable à l'éclosion d'une légende faisant de Sénèque un chrétien, il était tout aussi naturel que ce fût en ce siècle que parût une correspondance apocryphe, soi-disant échangée entre l'apôtre des Gentils et le précepteur de Néron. Cette correspondance n'est d'ailleurs pas la seule du genre, citons la *lettre d'Alexandre à Aristote*, le *Pseudo-Ambrosius* qui datent du quatrième siècle et enfin la *Correspondance d'Alexandre et de Dindime, roi des Brahmanes* qui doit également avoir été composée à l'époque de Symmaque.

La correspondance de Sénèque et de Saint-Paul, citée par Saint-Jérôme a donc paru au quatrième siècle, un peu avant le *De Viris Illustribus* qui la signale en 392.

Cela n'a jamais été nié ; mais FLEURY⁽¹⁾, et d'autres après lui, crurent que la correspondance signée en 392 n'était pas celle que nous lisons. Une telle œuvre n'eût jamais trompé un critique comme Saint-Jérôme et le recueil que nous possédons lui est de beaucoup postérieur. Comme rien dans cette affirmation n'était *a priori* absurde, et comme ses arguments

l'aristocratie, païens et chrétiens entretiennent les relations les plus cordiales.

(1) FLEURY AM., *Saint-Paul et Sénèque*, Paris, 1853.

pouvaient convaincre certains critiques — et y ont réussi, — il devenait nécessaire de prouver que les lettres qui nous sont parvenues sont réellement celles dont parle le chapitre 12 du *De Viris* et qu'elles datent bien du quatrième siècle. AUBERTIN y consacra la dernière partie de sa thèse et montra comment la langue, le style, le vocabulaire des lettres de Sénèque et de Saint-Paul nous reportaient uniformément à l'époque de Symmaque.

Il ne peut être question de rappeler ici les arguments exposés par AUBERTIN et que lui-même n'a pas reproduits dans son livre, paru deux ans plus tard. Sa démonstration est couronnée de succès et souffre d'autant moins d'objections qu'Aubertin avait pris soin auparavant de réfuter les arguments de FLEURY voulant reculer le recueil jusqu'au neuvième siècle et que, dans la suite, on n'a trouvé aucune nouvelle objection sérieuse.

Une chose peut cependant sembler étrange. Aubertin voulait placer une correspondance au quatrième siècle, donc à une époque où vit et écrit un épistolier de marque, vraiment représentatif d'une époque, et il ne lui est pas venu à l'idée de comparer les lettres de Sénèque et de Saint-Paul avec les lettres de cet écrivain, je veux parler de Symmaque.

Ce rapprochement paraissait cependant s'imposer, mais je pense que le fait que Symmaque est un païen — n'a-t-il pas joué un rôle important dans l'Affaire de l'Autel de la Victoire? — alors que l'auteur de l'apocryphe *devait* être chrétien, aura suffi à écarter l'idée d'une comparaison entre ces deux contemporains, s'adonnant au même genre littéraire.

Nous n'avons pas cru devoir imiter ici AUBERTIN, et, considérant que le but principal de cette correspondance est un but littéraire et non uniquement religieux et que la différence de religion ne devait pas supprimer toute possibilité d'influence entre ces deux auteurs, — Symmaque n'écrit-il pas à Saint-Ambroise? — nous avons comparé nos quatorze lettres au volumineux recueil de Symmaque. Et les faits semblent nous avoir donné raison, car cette comparaison qui, à notre connaissance, n'avait pas encore été tentée jusqu'à présent, ne laisse

subsister aucun doute quant à l'époque à laquelle nous devons placer les lettres de Sénèque et de Saint-Paul *que nous possédons*.

En effet, quelle est la caractéristique dominante de celles-ci? N'est-ce pas un souci exagéré de la politesse ou, comme on l'avait déjà remarqué, un simple échange de compliments entre des personnages uniquement préoccupés de flatter leurs correspondants et de s'effacer devant eux? Or, que de fois les lettres de Symmaque n'ont-elles pour objet que de tourner adroitement un compliment à l'adresse d'un ami qu'on ne veut pas oublier? Que de fois ne songeons-nous pas instinctivement à la préciosité du xvii^e siècle? Est-il besoin de donner un exemple? Prenons-en un entre cent. La lettre II,68 de Symmaque n'est qu'un compliment adressé par Symmaque à son ami Flavianus :... *vicissitudinem vero efflagitare non debeo qua mihi arbitror a viro amicitiae servantissimo etiam sine admonitione referendam. Vale.* Voilà donc déjà un premier point commun entre les deux recueils : tous deux ont le même souci exagéré de la politesse.

Et si, de nos quatorze lettres, nous retirons la première qui est une lettre d'introduction, la dernière où Saint-Paul fait ses dernières recommandations et enfin la lettre de l'incendie (*Epist. XI*) il nous reste onze lettres qui ont *toutes* la même longueur que la majorité de celles de Symmaque (1). Ce sont de part et d'autre, de courts billets, de quelques lignes, ayant comme but principal, répétons-le, d'adresser des compliments à quelqu'un à qui on veut faire croire qu'on conserve son souvenir. Et bien souvent, on marque, à son correspondant, le vif désir qu'on a de le voir ; nous en avons un exemple dans les lettres de Sénèque et de Saint-Paul (2), et le même thème se retrouve à maintes reprises dans l'œuvre de Symmaque. Citons, Symmaque III, 43 :

(1) Pour cette comparaison, nous n'utilisons que les livres I à IX de Symmaque ; le dixième présentant un caractère spécial, nous avons cru bon de le négliger.

(2) Cf. *Ep. Senecae ad Paulum*, IV.

...Et spero actutum fore ut expectatione quae de te magna est, maior habearis, V. 79... Praesentiam tuam spero, VII, 71... atque intelligo, quid ex praesentia tua commodatis habiturus sim, cum tantum ex litteris salubritatis indicibus accipiam. Vale.

Nous ne pourrions d'ailleurs mieux faire que de rapprocher *in extenso* les textes de la quatrième lettre de Sénèque à Saint-Paul et de la lettre VII, 2, de Symmaque.

Ep. Senecae ad Paulum IV : Quotiescumque litteras tuas audio, praesentiam tuam cogito, nec aliud existimo quam omni tempore te nobiscum esse. Cum primum itaque venire coeperis, invicem nos de proximo videbimus. Bene te valere opto.

Symmaque Ep. VII, 2 : Sym. filio. Ubi primum scribendi mihi ad vos copiam familiaris ingessit occasio, non distuli desiderium tui scriptione testari ; ut salutis meae certus tuam cures, et subinde absentiam meam litteraria voluptate soleris Vale.

Même longueur, même désir de se voir, que l'on remplace, quand on ne peut pas faire autrement, par le plaisir de lire l'absent. C'est d'ailleurs le but que le faussaire assignait aux lettres de Sénèque et de Saint-Paul. Négligeons momentanément les ressemblances de vocabulaire sur lesquelles nous reviendrons dans un instant. Rapprochons encore de cette même lettre IV de Sénèque à Saint-Paul, Symmaque, *ep. IX, 99* ;

« Amo litteras tuas, sed exspecto praesentiam quam mihi dierum ratio pollicetur. Plura scribere spes adventus tui non sinit. Sed quod nunc epistolae detrahimus, coram fabulis reprehendemus. Vale. »

Voilà pourquoi il n'était pas nécessaire de faire traiter par Sénèque et Saint-Paul des sujets importants. Nous attendions des discussions savantes sur des questions de religion ou de morale ? Mais à l'époque de Symmaque, cela ne se faisait pas par lettres. On aura tout le temps de le faire quand on se reverra.

Quant au sujet des lettres, on se rappelle que dans la première lettre de Paul à Sénèque (*i.e. Ep. Senec. et Pauli II*) l'apôtre dit qu'il a reçu avec plaisir (*hilaris*) la lettre du philosophe, mais qu'il n'a pu y répondre plus tôt par suite de la carence de messagers sûrs. Symmaque également s'excuse bien des fois

de répondre tardivement en invoquant le manque de messagers. C'était une excuse toute trouvée pour motiver dans une certaine mesure un retard qui n'avait d'autre cause que la négligence du correspondant (1). Citons à ce propos Symmaque *Ep. I, 92*.

Itaque scribam saepius, modo facultas commeantium non desit optanti.

De même, les sujets de Symmaque *Ep. III, 4* et de *Ep. Senecae et Pauli II* ne sont pas sans analogies. Dans cette lettre (III, 4), Symmaque s'excuse d'avoir tant tardé à écrire ; il dit à son ami : *oblitum me tui, quod in hanc diem silueram, censuisti* et tu crois que je vais invoquer le genre habituel d'excuses : *Diu affui, longa otia in secessu ruris exegi, tabellarii defuerunt?* Non pas.

Ces deux excuses habituelles, une longue absence ou le manque de *tabellarii* sont toutes deux invoquées dans nos lettres. La première forme le sujet de la quatrième lettre (*Nimio secessu tuo angimur*), la seconde, celui de la deuxième lettre. Et Symmaque ne se lasse pas d'accuser le *tabellarius* ou de se plaindre de son absence. Citons *Symmaque Ep. III, 28...*

tabellariorum quoque negligentia susceptam operam plerumque frustretur.

Rapprochons encore de cette même lettre II de Paul à Sénèque, une lettre de Symmaque à Eusèbe (*Sym. Ep. VIII, 34*)

Scribere ad te ante voluissem sed commeantibus multis fidam occasionem debet excerpere scribentis electio. Accepisti causam tardioris officii, quae si animo tuo satisfecit, curare dignaberis ut ad me quoque responsa tua idoneis commissa perveniant. Vale.

Il n'est pas besoin, je suppose, de s'étendre en longs développements sur la similitude d'idées des deux lettres, tant elle est frappante.

La première idée de cette lettre (II de Paul à Sénèque) exprime la joie de recevoir les lettres de Sénèque. C'est un lieu commun que nous utilisons presque toujours aujourd'hui en-

(1) Les mêmes doléances se trouvent d'ailleurs déjà dans les *Lettres à Lucilius (passim)*.

core. Nous le retrouvons plusieurs fois dans Symmaque, et notamment : *Symm. Ep. IV, 16* :

Inter praecipua gaudiorum litteras tuas numero ou encore *Ep. IV, 20* : *Hilaristi* (cf. *hilaris litteras tuas accepi*) *mihi diem litteris quae testatae sunt vigere apud te nostrae amicitiae diligentiam.*

Dans cette même lettre II encore, Saint-Paul se déclare heureux du jugement porté sur son œuvre par Sénèque : *felicem me arbitror tanti viri iudicio*. Rapprochons de cette phrase : Symmaque *Ep. III, 10* :

Expectas a me litteras largiores, delector iudicio tuo.

Les appréciations littéraires formulées dans les lettres étaient d'ailleurs fréquentes ; nous les retrouvons plusieurs fois dans les lettres de Sénèque à l'apôtre (1). Elles ne sont pas absentes non plus des lettres de Symmaque, dans lesquelles nous trouvons un souci constant de la perfection du style. Mentionnons *Ep. III, 22* où Symmaque émet une appréciation élogieuse sur les lettres de Grégorius, préfet de l'annone, ou encore Symmaque *Ep. VI, 69* :

Modo memento curam styli inter praecipua et prima sortiri.

La lettre IV (de Paul à Sénèque) est, nous l'avons déjà fait remarquer, tout à fait dans le goût de celles de Symmaque.

Comparons-la encore avec Symmaque, *Ep. I, 84* : *Quotiens tua sumo colloquia, quaedam ante oculos praesentiae tuae versatur...* Cette phrase est identique à : *Quotiens tuas litteras audio, praesentiam tuam cogito* de la lettre IV de notre recueil. Le détail est, je pense, suffisamment important pour qu'on se donne la peine de le relever.

La lettre V (de Sénèque à Paul) débute par ces mots : *Nimio tuo secessu angimur*. N'est-ce pas l'application par notre faussaire, du principe formulé par Symmaque quand il écrit (*Ep. V, 40*) :

Impatenter amicorum soleo perferre discessum.

(1) cf. lettres II, VII, XIII de notre correspondance.

Outre ces quelques thèmes communs aux deux recueils de lettres, il y a encore bien d'autres idées que nous retrouvons à la fois chez les deux auteurs. Ainsi, dans une de nos lettres, Paul admoneste Sénèque — ou plutôt l'avertit ⁽¹⁾. Voilà encore une chose que Symmaque ne se fait pas faute de pratiquer ; l'avertissement par lettre est un thème assez fréquent. Citons à titre d'exemple, Symmaque *Ep.* VI, 22 :

admonebo ut aut desistat incepto ⁽²⁾, *aut sibi graviori esse referenda noverit.* »

Dans la lettre VII, Sénèque manifeste le désir d'avoir la conscience tranquille ⁽³⁾ ; Symmaque a les mêmes scrupules. Ainsi, *Ep.* III, 36 (à Saint-Ambroise).

...sunt fora, sunt leges, sunt tribunalia, sunt magistratus, quibus litigator utatur salva conscientia tua. Vale.

Ou, exemple mieux approprié cette fois, *Ep.* VII, 25 :

Si respondisses epistolae meae, levasses onere conscientiam tuam.

La question de supériorité des correspondants l'un par rapport à l'autre est un problème délicat à résoudre ; ou plutôt, il est résolu d'avance. Chacun fait preuve d'une immense modestie et place son ami plus haut que soi-même, presque par définition. Sénèque voudrait occuper parmi les siens le rang élevé que Paul a acquis parmi les chrétiens ; Saint-Paul, conscient de l'importance du ministre de Néron, cherche un moyen de lui témoigner son respect. Une fois encore, voilà un sujet que Symmaque traitera, lui aussi ; tous les amis qui lui demandent des lettres — et de longues lettres — sont vraiment trop bons d'apprécier la prose d'un citoyen romain d' aussi peu d'importance. Il comprend fort bien qu'on ne lui écrive pas le premier ⁽⁴⁾.

Dès lors, puisqu'on écrit à un supérieur, on doit être tout fier d'obtenir sa considération. Ainsi Saint-Paul se juge heu-

(1) *cf. Ep.* VIII : *permitte tamen te non laedi sed admoneri.*

(2) *Ep.* VIII. *Rogo ergo te futuro ne id agas.*

(3) *Cf. Ep.* VII : *Et ne quid... conscientiae meae debeam.*

(4) *Cf. Symmaque Ep.* VIII, 28... *Fecerit religiosa causa, ne prior scriberes ; non eris tam irreverens...*

reux d'avoir été approuvé par Sénèque ; ainsi Symmaque se réjouit d'être pour Ausone un ami plus estimé que les autres (1).

Un point important aussi est d'empêcher que, lorsqu'on tarde à répondre, le correspondant ne s'impatiente et ne se figure qu'on le néglige. C'est pour cela que Paul écrit à Sénèque : *Rogo ergo ne putes te neglectum* (Ep. II) ou que Sénèque dit à Paul... *ut scires et te non praeteriri* (Ep. III).

Symmaque aussi essaie souvent de persuader à ses amis qu'ils ne sont pas victimes de la négligence ou de l'oubli — ce qui s'en rapproche d'ailleurs. Pour le prouver, citons Symmaque, Ep. III, 16 :

Fortasse arguas diutinum silentium meum. Nolo applices hanc moram negligentiae.

Nous avons vu un peu plus haut les excuses qu'on invoquait pour éviter cette catégorie de reproches.

Mais nous n'en finirions pas de relever toutes les analogies de fond qui existent dans les lettres des deux auteurs. L'énumération risquerait fort de devenir fastidieuse et de plus, nous pensons que ce que nous avons relevé jusqu'à présent, peut suffire à montrer que, au moins dans onze des quatorze lettres de Sénèque et de Saint-Paul, il est possible de trouver des thèmes qui ont presque tous leur pendant dans le recueil de Symmaque. La seule objection qu'on pourrait faire quant aux résultats du rapprochement, est que la comparaison ne porte en général que sur des lieux communs et perd par le fait même un peu de son efficacité. Soit, mais qu'on trouve alors dans les lettres visées des idées originales, qu'on nous montre même dans Symmaque des lettres qui ne contiennent pas au moins un lieu commun !

Les ressemblances ne portent du reste pas uniquement sur le fond ; nous pouvons en relever tout autant dans la forme. La fin de la lettre VIII (de Paul à Sénèque : *Si est regina, non indignabitur, si mulier est, offendetur. Vale.*) trouve plusieurs fois son pendant, au point de vue de la construction, dans Sym-

(1) Symmaque, Ep. I, 22 : *Gaudeo me tibi pluris esse quam caeteros.*

maque. Peut on contester l'analogie avec, par exemple, la fin de *Symmaque*, *Ep.* VI, 66 :

Si dilata res est, peto rursus facias : si impleta, rescribe quo gaudeam. Vale.

Nous pouvons encore rapprocher le début de notre neuvième lettre :

Scio non tam tui causa commotum... quam natura rerum

de *Symm.* *Ep.* IX, 60 :

... Nunc optimo viro Petrucio factum volo, quem scio hanc epistolam non tam tui commendatione quam mei officii gratia postulasse.

Ce ne sont pas les seules analogies de style qu'on pourrait relever ; je me suis borné à reproduire deux des plus frappantes et que personne ne mettra en doute.

Le vocabulaire lui-même présente des ressemblances tout aussi irréfutables. Relevons les principales :

1^o *Dans la lettre I :*

Le terme *apographa* qui a embarrassé les commentateurs de notre falsification — et qui n'est donné que par quelques manuscrits — se retrouve dans *Symmaque*, *Ep.* II, 12 :

... merito apographa epistolarum mearum simulque hominum nomina vel legenda vel relegenda tibi subjeci.

De même, *usque refecti sumus* a son pendant dans *Symmaque* : *Ep.* III, 47 :

... nunc refectione opus est, cuius mihi copia sermonis tui pabulo, si annueris istiusmodi operam, poterit provenire.

La construction *ex te et per te*, c'est à dire la distinction et l'opposition entre la signification de deux prépositions suivies du même complément est familière à *Symmaque* cf. *Ep.* V, 7 :

nam a te projectus est qui litteras exhiberet et per te qui referret oblatus.

Enfin si nous adoptons à la fin de la lettre la leçon *calens* au lieu de *clarent*, nous rapprocherons de *Symmaque*, *Ep.* IX, 38.

... nimirum laetus ex arduo ; et adhuc catens operis eventu ...

2^o *Dans la lettre II :*

L'expression *tanti principis* se trouve dans Symmaque, *Ep.* III, 43 ;

... *perage operam iudicio tanti Principis congruentem.*

3° Dans la lettre III :

Si modo sors prospere annuerit. Cette expression est assez singulière sous la plume d'un auteur chrétien ; aussi mérit-elle que nous nous y arrêtions un instant. Et d'abord, le mot *prospere* se retrouve dans Symmaque : *Ep.* II, 78 :.... *si tibi omnia prospere fluunt.* Nous ferons la même remarque à propos de *annuerit* : Symmaque, *Ep.* III, 47 (déjà cité) : « ... *si annueris istiusmodi operam.*

Quant aux mots *Sors* ou *fors*, qui ne diffèrent guère ici,—et d'ailleurs la confusion dans les manuscrits est aussi facile que fréquente, — Symmaque l'emploie un nombre considérable de fois ; on ne compte plus les invocations au *fors* ou au *sors* que contiennent les lettres de Symmaque. A tout moment, il se déclare prêt à faire telle ou telle chose, *si fors praesumpta confirmet* (VII,8) ou *si fors dictum iuuet* (V, 83 ; VII, 30 ; IX, 19, 23), *quoties fors dederit facultatem* (III, 8), *at si fors vobis effectum fecundet* (V, 69) ou encore *si fors inceptum iuuet* (VI, 6) *si eorum praesentiam fors dedisset* (VI,19) à moins que ce ne soit *si fors iuuerit* (VIII,17) ou enfin *si fors optata iuuerit* (VIII, 59). On pourrait multiplier les citations semblables ; ce serait inutile. Elles suffisent à prouver que dans ce cercle et à cette époque, il était de bon ton de ne pas affirmer sans restriction des choses relatives au futur et de réserver une place aux événements inattendus, susceptibles de contrecarrer les projets des humains. Ces événements ont reçu un nom collectif : c'est le *fors*. Remarquons qu'on lui cède la toute puissance et que, pas une seule fois, il n'est question des dieux irrités ou propices. En effet, Symmaque est païen, mais c'est à cette époque, une étiquette politique plutôt que religieuse et comme Symmaque ne croit plus à Jupiter maître de la destinée humaine ou à l'Olympe tout puissant, il a, pour expliquer les événements inattendus, adopté la théorie d'un Hasard auquel on ne demande en somme qu'une chose : de favoriser toujours les projets de celui qui l'invoque. Or, dans nos lettres qui ont pour auteur présumé un chrétien, deux lettres sur quatorze contiennent

cette invocation au *Fors* (ou *Sors*) : *Ep. III : si modo sors prospere annuerit* et *Ep. XI : utamur foro quod sors concessit*. Cela paraîtrait bizarre ici, si on ne songeait que l'auteur des lettres de Sénèque et de Saint-Paul peut fort bien être un païen récemment converti et, qui plus est, appartenant au même milieu social que Symmaque et ayant avec lui certaines croyances communes.

Cette expression de la troisième lettre s'explique alors fort bien et trouve des dizaines de parallèles dans l'œuvre du grand épistolier du quatrième siècle.

4° Dans la lettre IV

La locution *de proximo* doit dater d'une époque où l'emploi de *de* est déjà généralisé aux dépens de celui de *ex*, ce qui s'est d'ailleurs produit très tôt. Nous retrouvons la locution plusieurs fois dans Symmaque, et notamment *Epist. IV, 36.... Speravi de proximo litteras tuas*, ou *Epist. V, 86 : cum tibi facere de proximo quam spondere promptus fuerit*.

5° Dans la lettre V

Nous avons déjà parlé de l'expression *nimio tuo angimur secessu* dont nous avons relevé la similitude de fond avec certaines lettres de Symmaque. Chez ce même auteur, nous retrouvons également le même mot *angor*, hyperbolique et appliqué à peu près à la même idée. Cf. Symmaque *Ep. I, 50 :*

Ego vero minimum animi angerer, si taceres.

et VIII, 3 : *sollicitatus jamdudum litteris tuis tam diu angar quamdiu de te secunda cognoscam.*

6° Dans la lettre VIII :

L'expression *in notitia perferre* se rencontre également dans l'œuvre de Symmaque : *Ep. VI, 13 :*

Spero etiam legationem brevi in notitiam divini Principis perferendam.

Dans le même lettre, nous pouvons établir un parallèle entre *nimio amore meo* et un passage de Symmaque où celui-ci écrit à un ami qui a trop favorablement jugé ses lettres : *Scio quod amore falleris (Ep. IX, 87)*.

7° La lettre IX débute par les mots *Scio te...* Or, dans Sym-

maque, plusieurs lettres comme cent par ces mêmes mots. Par exemple : Sym. *Ep.* II, 31.

Scio te amicum... ; I, 60 : *Scio te non fortunatum habere dilectum* : III, 65 : *Scio praestantem animum tuum...* IV, 12 : *Scio quid de me sentias*, etc.

Quand il s'agit de gens attachant une très grande importance à la forme, il peut ne pas être superflu de noter cette particularité.

8° Nous ferons la même remarque à propos de la lettre X. dont le premier mot est *Quotiens*, tout comme parfois dans Symmaque. Par exemple, la lettre II, 91 débute par : *Quotiens parentum beneficiis obligamur*.

Dans cette lettre encore, relevons le souci des convenances marqué par le mot *incongruentem* ; ce souci se manifeste souvent dans les lettres de Symmaque qui contiennent un grand nombre de fois le mot *congruus*. Citons *Ep.* VI, 26,

...agens gratias, quod necessitatem patris vestri congruis adminiculis juveritis.

9° La lettre XI contient elle aussi une expression (*Tulit et priscorum aetas...*) qui a son analogue dans le vocabulaire employé par Symmaque. On trouve en effet : *Ep.* I, 29.

Paucos... nostra aetas tulit quorum germana sapientia ad vetustatem vergeret.

10° Et enfin, le mot *Munus* qui paraît deux fois dans la lettre XIII de Sénèque à Paul, se trouve souvent dans Symmaque. *Ep.* V, 21 :

quo summatim Muneri praeparanda rescripsi
et V, 22 : *quaestorium parvuli nostri Munus accelerans...*

* * *

Il me semble, après cette comparaison volontairement sommaire, qu'il ne peut être question de contester que notre recueil est parent par la date avec l'œuvre du chef du parti païen à la fin du quatrième siècle.

Il faut pourtant que nous insistions encore sur un point commun aux deux correspondances, parce qu'il nous permettra de réfuter FLEURY lorsqu'il prétend que l'original de nos lettres devait être grec.

Sur quoi se base-t-il pour cela? Sur le fait que Saint-Paul a toujours écrit en grec, même quand il s'adressait aux Romains, et que Sénèque connaissait certainement le grec. Ces deux affirmations sont en elles-mêmes rigoureusement exactes; mais que prouvent-elles? Pour un Romain de 390, Sénèque est un grand écrivain latin, et rien que cela; il n'avait d'ailleurs rien laissé en langue grecque et je pense que, même à cette époque, personne n'aurait eu l'idée de le faire correspondre en grec, même avec Saint-Paul qui, lui, avait écrit en cette langue. Mais on devait avoir appris au néophyte, auteur de nos lettres, que les apôtres avaient le don des langues; il avait lu les Epîtres de Saint-Paul très probablement dans une traduction latine, et il ne trouvait pas si singulier de faire correspondre les deux grands personnages en langue latine.

Le second argument de FLEURY est qu'il y a dans notre recueil des hellénismes, des mots empruntés au grec, qui révèlent la langue dans laquelle notre correspondance était originellement écrite. A cela nous répondrons que l'on chercherait vainement des tournures proprement grecques dans ces quatorze lettres et que même si on en trouvait, cela ne prouverait rien, sinon une seule chose: la grande diffusion de la *κοινή* à Rome.

Il y a bien dans nos lettres plusieurs mots grecs, comme *apographa* (*ἀπογραφή*) déjà cité et *aporia* (*ἀπορία*). Mais combien de mots grecs ne trouvons-nous pas dans Symmaque? Nous n'accumulerons pas les exemples; nous nous contenterons de mentionner les mots *apographa* ⁽¹⁾ *syngrapha* ⁽²⁾ et *πανηγυρικώτερος* ⁽³⁾.

Au premier siècle déjà — qu'on relise Juvenal! — les mots grecs fourmillent dans les textes latins et cependant il ne vien-

(1) Symmaque: *Ep.* II, 12.

(2) *Ibid.* *Ep.* III, 13.

(3) *Ibid.* *Ep.* III, 47: *videorne tibi πανηγυρικώτερος locutus.*

vrait à l'idée de personne de prétendre que les satires de Juvenal ont été écrites d'abord en grec, pas plus qu'à l'heure actuelle un texte français farci de mots anglais n'est pour cela traduit de l'anglais.

A y regarder de près, les arguments de FLEURY ne sont donc pas inébranlables, et nous pouvons tenir pour presque certain que notre correspondance a été rédigée *en latin, et au quatrième siècle*.

La majorité des critiques s'était d'ailleurs ralliée à cette opinion. Seulement, depuis que FLEURY avait défendu sa thèse de la double falsification, quelques philologues, séduits par cette idée que le texte tel que nous l'a livré le Moyen-Age n'est pas le texte primitif, ont suivi FLEURY, surtout depuis qu'on a attiré à nouveau l'attention sur trois distiques attribués à Alcuin et qui figurent en tête de la correspondance.

Néanmoins, il est à remarquer que tous ceux qui n'admettent pas que la falsification que nous possédons date du quatrième siècle, ont dû *toujours* faire un compromis pour éliminer cette époque, qui a pour elle tant de probabilités. Le moyen le plus simple était de supposer que le quatrième siècle avait réellement connu une correspondance de Sénèque et de Saint-Paul — en grec, de préférence — mais qu'elle s'était perdue et qu'au Moyen-Age, un auteur s'était avisé de la recomposer. C'est ce qu'on fit ; et, après FLEURY, M. FAIDER ⁽¹⁾ et Carlo PASCAL ⁽²⁾ ainsi que MANITIUS ⁽³⁾, pour ne citer que les principaux, assignèrent à notre recueil une date tardive, postérieure au quatrième siècle. Un second argument auquel M. FAIDER tient beaucoup, est qu'il est inconcevable qu'un homme comme Saint-Jérôme se soit laissé duper par un apocryphe d'une valeur aussi minime. Mais il n'est nullement établi que Saint-Jérôme s'en soit laissé imposer par ce texte ; il ne resort pas du *De Viris* (chap. XII) qu'il a cru à son authenticité ; il se serait, semble-t-il, plus longuement étendu sur le recueil. Et même, il n'est

(1) FAIDER, P., *Etudes sur Sénèque*, Gand, 1921, pp. 89-104.

(2) Carlo PASCAL, *La falsa corrispondenze tra Seneca e Paolo*, dans : *LETTERATURE LATINA MEDIEVALE*, Catania, 1909, pp. 123-140.

(3) *Geschichte der lat. Lit. des Mittelalters* (HANDB. MULLER. X, 1) p. 248.

pas certain que, à Bethléem où il séjournait depuis 385, le Père de l'Église ait lu les quatorze lettres, et il est fort possible qu'il ne les a connues que par une lettre lui venant de Rome. Et dès lors, l'argument est sinon détruit, du moins rendu inefficace.

Reste un troisième argument. La lettre IX mentionne un écrit intitulé *De Copia Verborum* qu'on attribue, avec raison peut-être, à Martin de Braccara qui vécut au sixième siècle. Donc, a-t-on dit, notre texte lui est postérieur. On pourrait, pour éliminer cette légère difficulté, supposer — ce qu'on fait d'habitude en pareil cas — une interpolation dans nos lettres ; un auteur désireux de lancer un ouvrage de sa composition aurait introduit cette phrase dans une lettre. Cette hypothèse n'est, en soi, pas impossible, mais nous pensons qu'elle n'est pas nécessaire. Il est tout aussi vraisemblable de supposer que l'auteur de notre correspondance mit lui-même cette petite phrase à la fin d'une lettre, qui est, dirait-on, uniquement composée pour l'amener et la justifier.

Mais il se faisait qu'on n'avait conservé dans l'œuvre de Sénèque aucun ouvrage qui eût ce titre. Cela ne constituait pas une objection bien sérieuse puisqu'on n'avait pas non plus conservé les lettres de Sénèque et de Saint Paul et qu'on venait de les « découvrir » tout récemment. Rien ne s'opposait donc à ce qu'on « découvrit » tôt ou tard, le dit *De Copia Verborum* et notre auteur se serait probablement chargé de faire cette découverte tout comme il avait fait celle des *Epistolae Senecae et Pauli*.

C'était une façon de préparer le public qui, averti déjà, ne songerait pas à nier l'authenticité de cette œuvre inconnue de Sénèque, lorsqu'il la verrait paraître. N'oublions pas en effet que notre faussaire compose au moins deux falsifications (1) et rien ne nous permet d'affirmer qu'il s'en est tenu là. L'auteur des lettres de Sénèque et de Saint-Paul, pour des raisons qui nous échappent, ne put donner suite à son projet et il ne

(1) Il semble bien être l'auteur de la *Collatio Alexandri Magni et Dindimi*.

composa pas le *De Copia Verborum* qu'il voulait lancer dans le public, à moins qu'il ne soit perdu pour nous, ce qui est peu probable.

Quoi qu'il en soit, l'idée fut reprise deux siècles plus tard par un admirateur fervent de Sénèque. Mais l'essentiel est que la phrase qui mentionne le *De Copia Verborum* peut fort bien être de notre auteur.

Ce sont là toutes les raisons qu'on a alléguées pour prétendre que notre recueil était médiéval et non antique.

Plus récemment MANTHIUS (1) se servant de trois distiques déjà signalés, attribués par Froben à Alcuin, a fait de ce dernier l'auteur des lettres de Sénèque et de Saint-Paul.

Mais la connaissance historique dont celles-ci témoignent serait bien extraordinaire en plein Moyen-Age, même à la Cour de Charlemagne. Et puis, s'il est invraisemblable qu'une correspondance de Sénèque et de Saint-Paul ait pu rester trois siècles et demi inconnue, il l'est tout autant, qu'une fois qu'on eut découvert un document aussi précieux pour les chrétiens, — élément dominant déjà — et recommandé par deux de leurs hommes les plus influents, on l'ait laissé se perdre et qu'on ait attendu quatre siècles pour en reconstituer un autre !

Du reste, la réfutation de cette opinion résulte de ce que nous avons montré que les lettres sont contemporaines de Symmaque. Et ce sera notre conclusion.

Il ne peut, à notre avis, plus être question d'hésiter : il faut dater la correspondance *que nous avons* de l'époque de Saint-Jérôme c'est-à-dire quelque peu avant 392, date à laquelle paraît le *De Viris Illustribus*. De plus, il ne faut nullement supposer à la base de notre texte, un original grec qui, lui, serait du quatrième siècle, tandis que nos lettres devraient se placer deux ou trois siècles plus tard.

La comparaison avec l'œuvre de Symmaque, ajoutée aux arguments d'AUBERTIN ne laisse plus subsister de doute.

Edm. LIÉNARD,

(1) Cf. page 21, note 3.